

Donges. Le préfet met Total Energies en demeure

[Presse Océan](#) L.H. Publié le 03/11/2021 à 18h56

Le 2 janvier dernier une fuite de pétrole brut était constatée à Total énergies. Près de dix mois plus tard le Préfet demande à l'entreprise d'accélérer la dépollution du site.



Total a désormais 15 mois pour dépolluer le site après une fuite d'hydrocarbure survenue en janvier 2021 | ARCHIVES PRESSE OCÉAN

Au lendemain du réveillon du 1^{er} de l'an, il y a près d'un an, Total énergies déclarait une fuite de quelques litres d'hydrocarbure dans la Loire. Quelques semaines plus tard, l'entreprise estimait la fuite entre 100 et 300 m³. Cette dernière s'étendant sur une zone d'environ 10 000 m² et concernait également les eaux souterraines et les sols, soit environ 36 000 m³ de terre à nettoyer pointe l'ADZRP, l'association Dongeoise des zones à risques qui s'appuie sur le rapport du BEA RI (bureau d'enquêtes et d'analyses sur les risques industriels créés à la suite de l'incendie de Lubrizol).

Vigilance

La fuite serait due à une corrosion externe d'une canalisation dans un fourreau sous la rue du Galion à environ 50 m de l'apponement sur une canalisation construite en 1972. Il y a

donc lieu d'être très vigilant à la bonne réalisation des contrôles de la protection cathodique des canalisations de transport prévus par la réglementation et de procéder dans les meilleurs délais aux travaux préconisés. Il est primordial que ces inspections soient réalisées dans les meilleurs délais en portant une attention particulière et en priorisant les ouvrages n'ayant jamais fait l'objet d'une telle inspection et ne bénéficiant ou n'ayant pas toujours bénéficié d'une protection cathodique pleinement efficace insistent les enquêteurs dans leur rapport.

Ce document revient également sur la mise en sécurité à l'époque du site par la mise à l'arrêt des canalisations potentiellement à l'origine de cette pollution, la mise en place des premières mesures antipollution destinées à contenir le produit écoulé et limiter sa propagation dans le milieu ».

Des délais et des sanctions

Le préfet s'est saisi de ce dossier. Il indique en préambule que compte tenu de sa topologie, cette pollution impacte différents milieux environnementaux et demande à Total énergies de procéder dans un délai de 15 mois aux travaux de réhabilitation du site afin d'obtenir des taux en hydrocarbures inférieurs à 500 mg/kg et dans des eaux souterraines des taux correspondant aux limites de qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine. Il demande également à Total de mettre en place sous 10 jours un programme de surveillance de la zone ouest de la pollution et de menacer l'exploitant en cas de non-respects de sanctions pénales.

Du côté de Total énergies, on tient à préciser que les actions que nous avons en place depuis ce mois de janvier vont nous permettre de respecter les délais de l'arrêté préfectoral ».